

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Vendredi 18 août 2017

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### ----- **Budget supplémentaire 2017 de la Nouvelle-Calédonie**

Grâce aux réformes amorcées depuis 2015, le budget primitif 2017, adopté le 28 décembre par les membres du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, a été scindé en trois budgets distincts, afin qu'il soit conforme à la réalité comptable et financière de la Nouvelle-Calédonie :

- un budget de répartition de 122,4 milliards de francs qui regroupe les crédits dédiés au financement des collectivités territoriales (provinces, communes et Nouvelle-Calédonie),
- un budget de reversement de 65,8 milliards au profit des établissements et organismes publics,
- et le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, qui finance l'action directe de l'institution et lui permet de fonctionner, de 64,5 milliards de francs en 2017.

**Le gouvernement a logiquement adopté ce matin le budget supplémentaire pour l'année 2017. Ce budget permet de reprendre les résultats du budget précédent puis d'ajuster le budget de l'année en cours, en recettes et en dépenses. Pour la première fois cette année, le budget supplémentaire 2017 devient un simple budget d'ajustement, ou budget rectificatif, le budget primitif étant devenu au fil des ans de plus en plus exhaustif.**

**Le budget supplémentaire de répartition** est arrêté à la somme de **482 millions de francs** et porte le budget 2017 de 122 377 millions de francs à 122 860 millions de francs. La part revenant à la Nouvelle-Calédonie étant ramenée au BS 2017 à 29,1 milliards de francs, soit une baisse de 1,9 milliards de francs (26,01 % de l'assiette).

**Le budget supplémentaire de reversement** est arrêté à la somme de **6 030 millions de francs** et porte le budget 2017 de 65 793 millions de francs à 71 823 millions de francs.

**Le budget supplémentaire propre** est arrêté à la somme de **5 994 millions de francs** dont :

- 2 131 millions de francs en fonctionnement. Cette somme porte le budget propre 2017 en fonctionnement à 45 609 millions de francs soit un budget inférieur de 10 % à celui de 2016, alimenté par des recettes exceptionnelles destinées à résorber les déficits passés, et inférieur de 11 294 millions de francs par rapport au budget 2014.
- 3 863 millions de francs en investissement. Cette somme porte le budget d'investissement 2017 à 24 807 millions de francs dont 45 % environ en opérations d'ordre et 13 500 millions de francs d'investissements propres, soit un niveau équivalent aux deux dernières années.

\* \* \*

\*

## **1. Des prévisions de recettes fiscales en baisse**

Les premiers mois de l'année 2017 confirment la tendance baissière des recettes fiscales. Cette baisse s'explique davantage par un comportement des agents économiques qui utilisent largement les leviers de soutien à l'économie et/ou l'investissement, qu'à une baisse de revenus. Pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques par exemple, la baisse des revenus n'est que de 312 millions de francs soit moins de 1 % des 285 milliards de francs déclarés. Les différents dispositifs de réductions/déductions fiscales sont fortement sollicités par les ménages et les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (ex : la Réduction d'Impôt pour le Logement Intermédiaire (RILI), les dispositifs de la LP45 et le développement du Prêt à Taux Zéro par le système financier). L'activité douanière se maintient également mais c'est la hausse des exonérations qui pèse sur les recettes.

Par souci de réalité et de transparence, sept mois s'étant déjà écoulés, le gouvernement a choisi d'inscrire la totalité des estimations faites à ce stade par nos directions « financières » sur la baisse des recettes à encaisser, soit -4,5 milliards de francs sur le budget de répartition (soit -3,6 %).

La Nouvelle-Calédonie étant garante du maintien de la dotation de fonctionnement des communes par le biais de l'effet cliquet (article 49-1 de la loi organique), elle doit absorber la baisse de leur quote-part (711 millions de francs) qui vient s'ajouter à la diminution de sa propre quote-part (1 233 millions de francs). C'est donc une réduction totale de 1 944 millions de francs qui est à opérer sur les recettes du budget propre alors que les trois provinces voient leurs dotations diminuer de 2 467 millions de francs.

## **2. Des marges de manœuvre très limitées pour le budget propre**

Après affectation des résultats, le budget supplémentaire de la Nouvelle-Calédonie s'ouvre sur un solde positif de 2 895 millions de francs en section de *fonctionnement* qui couvre un premier lieu la baisse des recettes décrite ci-avant de 1 944 millions de francs.

Le budget supplémentaire profite par ailleurs d'un réajustement basé sur les recouvrements à fin 2016 mais limité à 555 millions de francs cette année (p.m. 2 600 millions de francs au BS 2016). Il sera toutefois complété de 150 millions de francs de crédits rendus par les directions grâce à un suivi rapproché de l'exécution budgétaire.

Les inscriptions prioritaires consistent à financer les reports de crédits qui ont, depuis quelques années, été resserrés pour s'établir à 985 millions de francs, soit *in fine* 2 % du budget total de l'année.

Les inscriptions de précaution (260 millions de francs) constituent le deuxième poste prioritaire avec l'ajustement classique et nécessaire des dotations aux amortissements et pour la première année, une provision pour garantie d'emprunt permettant de faire face aux défauts éventuels de paiement des structures pour lesquels la collectivité s'est portée caution.

Le soutien en faveur d'organismes avec lesquels la Nouvelle-Calédonie a un lien juridique ou

contractuel, dans le cas où leur fonds de roulement n'est pas en mesure de supporter les dépenses attendues, constitue le troisième poste majeur d'intervention pour 550 millions de francs. Il s'agit notamment de soutenir :

- Le Syndicat Mixte des Transports Inter-urbains (SMTI) pour un montant total de 350 millions de francs ;
- Les organismes d'enseignements privés et confessionnaires qui se partageront la somme de 100 millions de francs ;
- Le Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) qui recevra une dotation complémentaire de 35 millions de francs, comme s'était le gouvernement s'y était engagé ;
- Les associations de gestion des tutelles pour répondre à l'augmentation des décisions judiciaires qui s'imposent à elles (22 millions de francs).

*En investissements*, l'affectation de 794 millions de francs vient compléter le résultat d'investissement cumulé (2 360 millions de francs) pour financer les reports à hauteur de 3 154 millions de francs, soit environ 11 % du budget de l'année 2017 et en nette diminution par rapport aux années précédentes (pour mémoire 7 957 millions de francs en 2014 hors Médipôle).

Les crédits en faveur des communes pour le PULSE (100 millions de francs), inscrits au budget primitif mais réorientés après le passage du cyclone COOK, seront réinscrits afin que les communes puissent participer à la dynamique collective des travaux publics.

Un complément de 64 millions de francs à l'inscription initiale du budget primitif (5 millions de francs) est prévu dans le cadre du programme inter-collectivités d'amélioration des infrastructures d'accueil des croisiéristes dans les trois provinces, notamment en raison des travaux sur le prolongement du quai de Kuto (Ile des Pins) qui sont prêts à démarrer.

Signalons également, bien qu'étant une opération à somme nulle (recette = dépense), les 85 millions de francs inscrits en faveur du fonds audiovisuel qui a réussi à drainer des financements extérieurs afin de maximiser le potentiel de projets à réaliser dans ce nouveau dispositif mutualisant les énergies des provinces et du gouvernement.

Enfin, la délivrance de crédits complémentaires pour l'aviation civile (287 millions de francs), permettra à la direction de concrétiser cette année l'achèvement de travaux conséquents, notamment à l'aérodrome de Magenta.

En contrepartie, 250 millions de francs ont été rendus par les directions dans le cadre du pilotage de de l'affectation et de la mobilisation des crédits.

Au final, le budget consacré aux investissements propres de la Nouvelle-Calédonie est maintenu à plus de 13 milliards de francs avec la volonté de maintenir un volant d'activité à destination du secteur privé et de l'activité économique.